
Faux notaires : danger !

Publié le 09/11/2020



Nous vous informons qu'il n'existe aucun notaire du nom d'Edouard VAN LAEYS ou du nom de BONNEL en fonction à COURBEVOIE, ni plus généralement dans les Hauts-de-Seine.

Nous vous informons qu'il n'existe aucun notaire du nom d'Edouard VAN LAEYS ou du nom de BONNEL en fonction à COURBEVOIE, ni plus généralement dans les Hauts-de-Seine.

Si vous êtes contactés par un notaire non déjà connu, nous vous invitons à vérifier son existence dans l'annuaire des notaires disponible sur le site des Notaires de France à l'adresse : Trouver un notaire | Notaires de France (www.notaires.fr)

Il existe sur internet de faux sites officiels. Nous en avons tous fait l'expérience de telles usurpations d'identités : Reproduction du site des impôts, de la Poste, de sa banque pour ne retenir que les plus classiques. Ces plateformes de mieux en mieux conçues ressemblent à s'y méprendre aux sites officiels. C'est pourquoi, il convient de redoubler de vigilance. Depuis peu, de faux notaires sévissent.

Pour déjouer leurs tentatives d'escroqueries, quatre conseils essentiels.

- 1 - Un « notaire » vous contacte par mail (et parfois mais plus rarement par téléphone). Il se fait passer pour votre notaire ou pour celui d'une tierce personne. Par téléphone, demandez ses coordonnées en prétextant être occupé. Par mail, ne répondez pas, n'ouvrez aucune pièce jointe, ne télécharger aucun document. Contactez par un autre moyen que « répondre à ce courriel » votre notaire pour vérifier l'origine de l'appel. Si ce notaire vous est inconnu, **vérifiez ses coordonnées sur le site officiel**. Et contactez l'office au moyen des vraies coordonnées données sur ce site
- 2 - Un notaire ne vous demandera jamais sans un contact préalable et par messagerie sécurisée de lui communiquer vos coordonnées bancaires, de lui adresser votre RIB, copie de votre pièce d'identité, justificatif de domicile, au moyen d'un formulaire à remplir au prétexte par exemple de l'ouverture d'une succession d'un parent très éloigné, du bénéfice d'une assurance vie etc. Si telle est la demande, vérifiez là
- 3 - Signalez cette tentative de vol au moyen des sites dédiées à la lutte et à la répression : Info escroqueries (0 805 805 817, appel gratuit). Vous pouvez aller sur la plateforme faux sites de vente ou de prestation Thésée (Porter plainte pour un faux site commercial (THESEE) (Démarche en ligne) | Service-Public.fr)

-
- 4 - Prévenez votre entourage (famille et amis) car votre boîte mail ou votre compte face book par exemple a peut-être été piraté. Soyez vigilant envers les personnes âgées et fragiles, les plus souvent victimes de ces agissements.

Plus généralement, n'introduisez jamais une clé USB dans votre ordinateur sans être certains de sa provenance en raison des risques de piratages, vols de données, destruction de votre ordinateur et n'utilisez que des connexions sécurisées (jamais publiques). Pensez à effectuer les mises à jour de votre ordinateur et scannez régulièrement vos données à l'aide de votre anti-virus.